

Réduction du nombre de victimes et campagnes d'information

Au milieu des années 90, on estimait que les mines antipersonnel faisaient environ 26 000 victimes chaque année; or, selon la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, leur nombre se situerait aujourd'hui entre 15 000 et 20 000. Certes, ces tragédies restent trop nombreuses mais il appert que les efforts de la communauté internationale en vue de mettre fin aux souffrances causées par les mines accusent des progrès.

Dans la majorité des régions et des pays les plus touchés par les mines, le nombre des victimes continue de diminuer :

- en Afghanistan, ce nombre a baissé d'un tiers en 2000 par rapport à 1999;
- en Albanie, on a enregistré 25 victimes en 2000, comparativement à 191 en 1999;
- au Cambodge, où ce nombre est en constant recul depuis 1996, il y a eu 20 % moins de victimes en 2000 qu'en 1999;
- au Kosovo, il y a eu 95 victimes en 2000, par rapport à 342 l'année précédente;
- en Croatie, le nombre était de plus de moitié inférieur en 2000 à ce qu'il était en 1999.

Les campagnes d'information sur les mines sont un des principaux moyens de réduire le nombre des victimes. Ces campagnes visent en effet à inciter les gens qui vivent dans les régions exposées à éviter les comportements à risque en leur faisant mieux connaître les dangers que présentent les mines et en leur enseignant des habitudes de prudence.

En 2000, on a continué d'enregistrer des progrès dans ce domaine. S'appuyant sur ses *Directives internationales pour la sensibilisation aux dangers des mines et des munitions non explosées*, l'UNICEF a annoncé son intention d'élaborer des directives pour le contrôle et l'évaluation des programmes d'information. Handicap International, un organisme qui a fait œuvre de pionnier en la

matière, a publié un très utile *Guide pour mettre en œuvre un PEPAM (programme d'éducation à la prévention des accidents par mines)*. En outre, le Centre international de déminage humanitaire de Genève a mené une étude détaillée de l'efficacité des supports et matériels coûteux utilisés dans les campagnes d'information menées dans divers pays.

Des programmes de sensibilisation ont été dispensés dans plus de 45 pays en 2000, ce qui montre que les États s'acquittent de l'obligation que leur impose à cet égard l'article 6 de la Convention d'Ottawa. Le Canada a continué de faire sa part en appuyant les programmes des ONG et des organisations internationales et multilatérales.

Angola

Au titre d'une contribution de 750 000 dollars étalée sur trois ans, le Programme de mise en valeur de la créativité des Canadiens de l'ACDI a versé à UNICEF Canada la somme de 250 000 dollars pour appuyer des activités de sensibilisation en Angola dans le but d'abaisser le nombre de blessures causées par les mines dans les provinces les plus touchées et de permettre aux villageois de rentrer chez eux tout en restant conscients des dangers. Diverses techniques ont été utilisées, depuis les discussions en groupe jusqu'aux représentations théâtrales et aux spectacles de marionnettes, en passant par le porte-à-porte et des activités d'enfant à enfant.